

# interview

**Pascal MET**, Pépinière Le Châtel des Vivaces à Givraines, signataire de la Charte « Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide ».

**Loiret Nature Environnement** : Comment choisissez-vous les plantes que vous proposez à vos clients ?

**M. MET** : Pour chacune des 800 plantes que nous commercialisons, nous effectuons des recherches sur le mode de dissémination, la dynamique de l'espèce et sa résistance aux maladies. Nous privilégions des plantes à floraison longue qui demandent peu d'entretien et qui ne deviennent pas envahissantes.

**LNE** : Est-ce que les clients comprennent ces choix ?

**M. MET** : Certains sont déçus de ne pas trouver l'espèce qu'ils recherchent. Mais en expliquant les risques de planter une espèce potentiellement invasive, ils se montrent intéressés et compréhensifs. Ils n'hésitent pas à se tourner vers des plantes moins vigoureuses.

**LNE** : Vous avez donc aussi un rôle de conseil vis-à-vis de ce risque de propagation des plantes invasives ?

**M. MET** : Il nous semble en effet primordial d'informer les clients sur les risques de propagation dans leur jardin mais aussi en milieu naturel, comme par exemple les plantes de bassins qui sont très difficiles à éradiquer une fois déversées dans un cours d'eau ou un étang. Les professionnels sont là pour aider à choisir les plantes les mieux adaptées. Moins d'arrosages, moins de produits chimiques, c'est aussi contribuer au maintien des équilibres naturels.



P. Met

# 12

## Des plantes invasives au jardin



### Des achats avisés

> Lors d'un projet de plantation, **renseignez-vous** au préalable sur le mode de dissémination, la vitesse de croissance, le risque de rejets ou la fertilité des graines produites.

### Les bons gestes pour éviter la dissémination

> Pas de dépôts en milieux naturels (**interdit par la réglementation**).

> Le compostage n'élimine pas le risque de bouturage ou de dissémination des graines. Préférer un apport en déchetterie dans les bennes destinées à l'incinération.

> Ne pas verser de l'eau d'aquariums, vidanges de bassins... en milieu naturel : risque important de diffusion de fragments de plantes aquatiques.

Si vous constatez le développement de plantes invasives sur votre commune, n'hésitez pas à le signaler à la mairie ou au Syndicat de rivière. Une prise de conscience générale et des actions concertées sont indispensables pour faire régresser ces espèces.

### Pour aller plus loin :

Groupe de travail Plantes invasives en Région Centre :  
[www.cen-centrevalde Loire.org](http://www.cen-centrevalde Loire.org)

Liste des Espèces Exotiques Envahissantes jugées préoccupantes pour l'UE : [www.fcbn.fr](http://www.fcbn.fr)



[www.loiret-nature-environnement.org](http://www.loiret-nature-environnement.org)  
02 38 56 90 63

Avec le soutien de :



Textes et photos : LNE, CBNBP  
Graphisme : Cécile Aquisti et LNE

# 12

## Des plantes invasives au jardin



### Invasives ou envahissantes ?

> Une plante est considérée comme invasive, si elle est d'origine exotique (ou horticole), et si elle est capable de proliférer rapidement, avec un impact possible sur la biodiversité, la santé ou des aménagements, tels que trottoirs, murs...

**Exotique + Envahissante = Invasive**

### Impact au jardin

> Les plantes invasives ont un fort pouvoir de recouvrement du sol et éliminent toute concurrence en occultant la lumière pour les plantes autochtones. Fragiles en apparence, ces plantes ont en fait la capacité de se développer en toutes circonstances : myriades de graines, bouturage de fragments de tige, racines galopantes... Elles peuvent rapidement devenir un cauchemar pour le jardinier !



Asters américains

Les jardifiches - les solutions techniques et les matériels

Les jardifiches - les solutions techniques et les matériels

# Des plantes invasives au jardin

Belles, mais rapidement encombrantes...  
Plantation à éviter !

## Les Renouées asiatiques

Jusqu'à 4 m de haut, poussent en buissons denses, larges feuilles.

**Dissémination** : racines profondes et rhizomes traçants.



## Les Solidages

Tiges atteignant 1,5 m, poussent en touffes, grappes de fleurs mellifères.

**Dissémination** des graines par le vent et multiplication à partir des rhizomes.



**Gestion** : coupe des tiges et arrachage régulier jusqu'à épuisement des racines.

## Le Raisin d'Amérique

Jusqu'à 2,5 m de haut, tiges rouges et grappes de baies pourpres à noires, toxiques.

**Dissémination** : exclusivement par les graines contenues dans les baies.



## Les Balsamines (groupe des impatiences)

Jusqu'à 3 m de haut selon les espèces, fleurs roses très esthétiques.

**Dissémination** par projection de milliers de graines à maturité et bouturage de fragments de tiges. Fort pouvoir envahissant !



**Gestion** : arrachage et/ou coupe des plantes avant fructification pour éviter la production de nouvelles graines.

## La Jussie à grandes fleurs

Plante vivace formant de grands herbiers pouvant s'implanter 2 à 3 m sous la surface de l'eau. Grandes fleurs jaune vif.

**Dissémination** par fragmentation des tiges et bouturage.



## Les Elodées et l'Égérie

Plantes aquatiques toujours immergées formant de grands herbiers très denses.

**Dissémination** par fragmentation et bouturage des tiges.



**Gestion** : mise en assec prolongé, arrachage de la végétation et décapage du fond. Attention à la qualité de l'eau : une eau riche en matières azotées et une température élevée favoriseront le retour de ces plantes.

*Sur un cours d'eau, l'intervention est délicate. Les fragments transportés par le courant peuvent donner naissance à de nouveaux herbiers. Prenez contact avec le Syndicat de rivière avant toute opération d'arrachage.*

## L'Ailante glanduleux (ou Faux-Vernis du Japon)

Jusqu'à 20 m de haut, feuillage dense apportant un fort ombrage dont pâtissent les plantes alentours.

**Dissémination** : développement de nombreux rejets issus des racines, avec une forte densité au m<sup>2</sup>. Tiges cassantes, mais racines profondément ancrées. Fort pouvoir de régénération.



**Gestion** : l'écorçage permet d'affaiblir l'arbre en limitant le nombre de rejets. Une fois mort sur pied, il pourra être abattu. Le déracinement est parfois possible sur des arbres de petite taille.

Et bien d'autres espèces encore, telles que certaines variétés de bambous, le Rosier du Japon, le Sumac de Virginie, l'Erable negundo, les Asters américains, le Buddleia...

## Alerte santé :

### Berce du Caucase

Plante géante pouvant atteindre 5 m de haut.

La sève contient des substances qui réagissent au soleil et peuvent entraîner de graves brûlures au contact de la peau. Adapter son équipement avant toute intervention sur cette plante.



### L'Ambroisie

Plante annuelle formant des petits buissons.

Le pollen peut provoquer de graves allergies. En période de floraison, de mi-août à fin septembre, évitez de traverser des terrains où pousse l'espèce.



## Quelques conseils :

> Opportunistes et pionnières, les invasives se développent fréquemment sur un sol nu, à la faveur d'un bouleversement de terrain : travaux de terrassement, apport de terre... Dès leur apparition, il faut intervenir avant qu'elles n'aient pris trop d'ampleur.

> La plantation d'arbustes peut apporter de l'ombre et concurrencer le développement de ces espèces de pleine lumière.

> Le bâchage peut être une solution temporaire pour éliminer certaines espèces (Renouées asiatiques, Balsamine...) dont on ne parvient pas à se débarrasser.

## Réglementation :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le commerce, le transport et l'introduction dans le milieu naturel de la Jussie, de l'Elodée du Canada, de la Balsamine de l'Himalaya et de la Berce du Caucase, entre autres, sont interdits.